

doc
CA1
EA510
91P53
FRE

DOCS
CA1 EA510 91P53 FRE
Planification de l'après-guerre
43259276

.b 2368948 (F)

CONTEXT



CONTEXTE

PLANIFICATION DE L'APRÈS-GUERRE

13 février 1991

43-259-276

**NON - CIRCULATING /
CONSULTER SUR PLACE**

**Dept. of External Affairs
Min. des Affaires extérieures**

MAY 27 1991

**RETURN TO DEPARTMENTAL LIBRARY
RETOURNER A LA BIBLIOTHEQUE DU MINISTERE**

PLANIFICATION DE L'APRES-GUERRE

AVANT-PROPOS

Les documents ci-joints font état des mesures qui, selon le gouvernement canadien, pourraient contribuer à assurer la paix, la stabilité et la sécurité au Moyen-Orient après le retrait des troupes irakiennes du Koweït ainsi qu'à régler les problèmes généraux que la crise du Golfe a fait ressortir.

Les propositions énoncées dans ces documents sont le fruit de plusieurs mois de réflexion et de consultations sur la façon dont le Canada pourrait aider à créer des conditions favorables au Moyen-Orient après la fin des hostilités. Dans le cadre de ces consultations, le Premier ministre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et d'autres ministres canadiens ont eu des entretiens avec leurs homologues de pays du Moyen-Orient, d'autres personnalités de la communauté internationale et le Secrétaire-général des Nations Unies. Ces discussions ainsi que d'autres menées au niveau diplomatique se poursuivent. Elles s'insèrent dans la contribution du Canada au dialogue international sur cette question.

Si nous rendons publiques ces propositions à ce stade-ci, c'est pour faciliter les discussions et les consultations à venir.

PLANIFICATION DE L'APRÈS-GUERRE

I. INTRODUCTION

Alors même que la guerre se poursuit dans le Golfe, on demande aux gouvernements de préparer des plans pour le lendemain des hostilités, et à juste titre. C'est un sujet important qui mérite une attention particulière.

À mesure que se rapprocheront les défis de l'après-guerre, il est essentiel de situer toute proposition dans le cadre d'un engagement continu et indéfectible en faveur de la solidarité et des objectifs de la coalition. L'adhésion de l'Iraq aux résolutions du Conseil de sécurité, y compris à celle concernant son retrait total et inconditionnel du Koweït, a été et demeure la condition claire et non négociable de la cessation des hostilités. En même temps, il n'est jamais trop tôt pour commencer à préparer l'après-guerre, surtout dans une région où les problèmes sont si complexes.

Pour commencer, il incombe aux pays de la région de voir à leur propre sécurité. Il faut cependant reconnaître qu'en raison des animosités et de la méfiance profondes qui caractérisent la région, il faudra que la paix soit garantie par des éléments extérieurs. L'un des objectifs primordiaux devrait être de préserver l'autorité de l'ONU et de renforcer son efficacité.

Il faut envisager les besoins de l'après-guerre d'une manière qui tienne compte des rancunes et des instabilités sous-jacentes de la région ainsi que de la sécurité et des autres préoccupations légitimes de tous les pays du Moyen-Orient. On ne saurait non plus ignorer les intérêts des autres grands intervenants, y compris les pays de la coalition et d'autres, comme l'URSS. Il est donc indispensable que les pays concernés se consultent et collaborent étroitement pour préparer l'après-guerre.

La présence du Canada au Moyen-Orient ne date pas d'hier, et elle ne se manifeste pas seulement dans le cadre de l'action militaire autorisée par l'ONU ou dans les activités diplomatiques ou économiques qu'il mène depuis le mois d'août dernier. En fait, le Canada a participé à

toutes les opérations onusiennes de maintien de la paix dans la région au cours des trente-cinq dernières années, et il a réitéré sa volonté de jouer des rôles semblables dans l'avenir. Nous avons également tissé dans tous les pays de la région un véritable réseau de relations de nature personnelle, économique et autre. Nos idées sur l'après-guerre doivent tenir pleinement compte du ressentiment séculaire des peuples de la région, notamment de la question palestinienne et des disparités régionales.

Au-delà de la région, il existe clairement quelques leçons essentielles à tirer de la crise, surtout en ce qui concerne la prolifération des armes, le développement économique et le chantage écologique.

Les problèmes consécutifs à la guerre peuvent être regroupés en trois grandes catégories : satisfaction des besoins immédiats; planification des arrangements et des questions de sécurité à long terme dans la région; et réponse aux grandes leçons de la crise qui transcendent de loin le seul aspect régional.

LES BESOINS IMMÉDIATS APRÈS LE CESSEZ-LE-FEU

Peu importe quand et comment l'Iraq décidera de se conformer aux résolutions du Conseil de sécurité et quand et comment un cessez-le-feu surviendra, on peut d'ores et déjà prévoir deux besoins immédiats, et un troisième qui paraît de plus en plus probable :

- une aide humanitaire coordonnée par des organismes internationaux pour soulager les difficultés auxquelles seront confrontées les populations civiles et les personnes déplacées;
- des activités de maintien de la paix, menées sous l'autorité des Nations Unies et dont les forces proviendraient principalement des pays arabes, sans toutefois exclure des éléments d'autres pays (les pays musulmans non arabes, le Canada, les pays nordiques, etc.);
- un effort international pour réparer les dégâts environnementaux résultant du conflit, surtout ceux qui auront été causés par le déversement massif de pétrole brut dans le Golfe.

Le Canada continue à fournir une aide humanitaire aux victimes de la guerre. Nous croyons pouvoir élargir l'effort collectif déployé pour aider les pays de la ligne de front au début de la crise, et nous proposons qu'après les hostilités un appel soit lancé à cet effet au plus grand nombre de pays possible, et en particulier aux pays de la région ayant les moyens nécessaires ainsi qu'à d'autres grands acteurs de la scène internationale.

La préparation des opérations de maintien de la paix après les hostilités a déjà commencé au siège de l'ONU. Le Canada et d'autres pays ont, à maintes reprises, souligné à quel point il faudra veiller à ce qu'une éventuelle force de maintien de la paix soit essentiellement, pour ne pas dire exclusivement, constituée de contingents de la région, avec un minimum d'éléments non arabes. Vu l'ampleur des tâches que suppose une telle opération et le peu d'expérience qu'ont les pays de la région en la matière, il se pourrait bien que d'autres pays soient amenés à participer assidûment à la mission de maintien de la paix. Le Canada est disposé à mettre ses compétences et son expérience au service d'un tel programme. Nous avons d'ailleurs clairement fait connaître au Secrétaire général, lui-même, et aussi à ses collaborateurs notre volonté de participer à une telle opération au Koweït et d'aider à sa planification. Nous sommes également prêts à collaborer avec l'ONU pour organiser une réunion de quelques spécialistes qui auraient pour tâche d'examiner les besoins éventuels et les différentes options qui méritent d'être explorées.

Pour ce qui est de l'environnement, il faudra à court terme une volonté collective de participer à un effort international pour réparer les dégâts causés par le pétrole brut que l'Iraq a déversé dans le Golfe. De plus, on pourrait confier à des juristes le soin d'étudier des moyens propres à renforcer le droit international, de manière à empêcher que l'environnement ne devienne un instrument de guerre ou de chantage international, soit en élargissant la portée des conventions existantes, soit en créant de nouveaux instruments internationaux.

LA PAIX ET LA SÉCURITÉ À LONG TERME

Pendant le désengagement initial et les opérations de maintien de la paix qui suivront le cessez-le-feu, la sécurité régionale reposera largement sur la dissuasion et peut-être sur l'endiguement. Cependant,

l'objectif devrait être de passer de toute phase de dissuasion/ endiguement à une sécurité régionale élargie fondée sur des frontières garanties et sur des rapports de défense collective efficaces entre les États de la région.

Les arrangements régionaux ne suffiront probablement pas à eux seuls, du moins à court ou à moyen terme, à fournir les garanties nécessaires aux États du Golfe. Des garanties internationales pourraient devoir être mises en place. L'idéal serait que toute garantie extérieure soit donnée sous l'égide de l'ONU et que les forces étrangères présentes dans la région soient réduites au minimum.

Les arrangements de sécurité devraient reposer sur le principe de la sécurité collective tel qu'il apparaît dans la Charte des Nations Unies, mais ils devront dépasser le cadre des mesures de défense mutuelles, et englober des concepts de sécurité coopérative prévoyant un dialogue actif sur les problèmes régionaux afin de prévoir et de prévenir tout conflit potentiel. Dans le Golfe, la sécurité coopérative pourrait comprendre des dispositions quant au règlement pacifique des différends. Bien qu'il existait déjà (ou bien que l'on aurait pu en créer), des processus qui auraient permis de régler les différends irako-koweïtiens avant l'invasion du Koweït, la mise en place d'arrangements propres aux États de la région leur permettrait cependant de régler plus facilement leurs différends, sans avoir recours aux armes.

Dans la région, les arrangements de sécurité coopérative devront, bien entendu, dépasser la notion de sécurité collective pour intégrer des moyens d'accroître la confiance et la coopération multidimensionnelles et d'instaurer l'habitude du dialogue, point sur lequel l'Italie et d'autres pays de la Communauté européenne ont beaucoup insisté. Le modèle de la CSCE ne peut certes être simplement transposé à la région du Golfe, mais l'expérience tirée de ce processus pourrait servir de base aux efforts de coopération dans la région. La protection de l'environnement et le développement économique de la région sont des domaines évidents qui se prêtent à une action concertée.

En général, le Canada estime que le développement de certaines formes de gouvernement démocratique constitue, sur le long terme, la meilleure garantie de stabilité et de coopération internationale dans la région. Toute initiative en ce sens doit venir des pays concernés

eux-mêmes, puisqu'il doit être tenu compte de leurs traditions et de leurs institutions culturelles et historiques.

LE DIFFÉREND ISRAÉLO-ARABE

Aucun plan de sécurité régionale ne saurait être viable s'il ne prévoit pas une recherche soutenue d'un règlement négocié juste et durable du différend israélo-arabe sous tous ses aspects, et fondé sur les résolutions 242 et 338, y compris le droit de tous les pays de la région de vivre à l'intérieur de frontières sûres et reconnues et l'exigence du retrait israélien des territoires occupés en 1967. Le Canada estime aussi qu'une paix juste exige que soient également satisfaits les droits légitimes des Palestiniens, y compris leur droit à l'autodétermination à exercer dans des négociations de paix.

La reprise des efforts de dialogue entre les parties concernées pourrait encore offrir la meilleure chance de progrès prochains, car le dialogue restera un élément essentiel de toute solution durable. Le Canada continue de favoriser la tenue, à un moment approprié après la fin des hostilités, d'une conférence internationale bien structurée en vue de faciliter la conclusion d'un règlement négocié entre les parties directement en cause.

Il est également possible que la crise actuelle permette de galvaniser la volonté politique régionale de manière à ce que de nouveaux cadres favorisant la recherche d'une solution durable au différend israélo-arabe puissent apparaître.

DISPARITÉ ÉCONOMIQUE ET RECONSTRUCTION

Il est évident que la sécurité ne repose pas seulement sur des structures militaires ou sur des accords politiques. Elle comporte aussi une dimension économique essentielle.

Il est possible que les disparités économiques de la région aient également contribué aux tensions intra-régionales et à l'insatisfaction populaire générale. Après la guerre, d'importants efforts de reconstruction économiques seront nécessaires. Une nouvelle instance régionale permettant une véritable coopération économique pourrait fort bien être

un facteur de stabilité dans la région et elle coordonnerait alors son travail avec celui d'autres organismes économiques et financiers internationaux pertinents. Des programmes bilatéraux d'aide au développement pourraient aussi être élaborés en concordance avec des plans de développement économique.

La crise du Golfe et la guerre montrent les graves répercussions d'un conflit résultant de l'instabilité dans la région, dont l'importance mondiale tient essentiellement au pétrole. Un cadre multilatéral convenu dans lequel se régleraient les différends se rapportant au pétrole contribuerait sans doute à la stabilité et à la paix régionales. Un dialogue plus large sur les questions énergétiques, dans lequel interviendraient des Etats extérieurs à la région, pourrait se révéler utile à la compréhension et à la coopération internationales.

Les conséquences économiques de la guerre au-delà du Golfe continueront de réclamer une attention particulière. Beaucoup d'Etats à faibles revenus et importateurs de pétrole rechercheront une aide économique accrue pour faire face aux pertes subies par suite de l'application des sanctions de l'ONU et des bouleversements causés par la guerre. Une réponse coordonnée, vraisemblablement par le biais d'organismes internationaux existants, sera nécessaire.

Les efforts de reconstruction qui seront déployés après la guerre pour renforcer la coopération économique essentielle entre les Etats du Moyen-Orient pourraient être coordonnés par un organe existant ou nouveau. Les pays concernés pourraient recourir à cet organe pour régler de graves problèmes sous-jacents ou encore pour étudier la création d'instruments financiers en vue d'une meilleure répartition des profits tirés des richesses naturelles.

LA PROLIFÉRATION DES ARMES

La crise du Golfe coûte très cher en vies et en souffrances humaines ainsi que sur les plans économique et politique, et le bilan continue de s'alourdir, mais peut-être en atténuerons-nous les conséquences si nous avons la perspicacité et la volonté politique nécessaires pour tirer des leçons de ce drame. Et à cet égard, il faut tout d'abord songer à la menace que représentent la prolifération des armes

de destruction massive et de leurs vecteurs ainsi que les énormes accumulations d'armements conventionnels.

La mise en place d'un solide dispositif de coopération régionale découragerait la constitution d'arsenaux, qui a clairement contribué à intensifier les risques de conflit là-bas. Il importe de reconnaître toutefois que les grands exportateurs d'armes et les pays producteurs des technologies militaires de pointe ont à cet égard une responsabilité particulière. Ils doivent, en même temps que d'autres exportateurs d'armes, être plus conscients des problèmes inhérents aux exportations d'armes et de technologies connexes, et tendre à favoriser la transparence et la retenue.

Au moment d'élaborer et de mettre en oeuvre un programme d'action pour contrer la prolifération des armes de destruction massive, il nous faut mettre l'accent sur des mesures à portée mondiale qui seront aussi équitables que possible pour tous les membres de la collectivité internationale. Il faut resserrer le contrôle des exportations - élément vital des mesures de non-prolifération - en évitant toute discrimination. De toute évidence, l'objectif consiste à endiguer la prolifération de ces armes, et non à empêcher l'emploi des technologies en question à des fins pacifiques reconnues.

La plupart des systèmes d'armes faisant problème, y compris les armes nucléaires, chimiques et biologiques et les missiles de pointe, font déjà l'objet d'au moins un processus de négociations plurilatéral ou multilatéral. Jusqu'ici, les efforts n'ont produit que des résultats limités, en raison surtout du manque de volonté politique et parce que les objectifs de nombreux grands intervenants internationaux ne concordent pas, de toute évidence. Faute d'une mobilisation de la volonté politique mondiale, il n'y aura aucun progrès véritable.

Un Sommet mondial sur les engins de guerre et les armes de destruction massive favoriserait sans doute, à l'échelle internationale, l'émergence de la volonté politique nécessaire et l'adoption d'un programme d'action. Ce dernier pourrait déboucher sur la tenue en 1995 d'une conférence qui marquerait l'adoption d'un ensemble complet de régimes de non-prolifération et de contrôle d'armements spécifiques.

Les objectifs suivants pourraient servir de fondement au plan d'action définitif des participants au sommet mondial.

Les armes chimiques (AC)

- engagement solennel à conclure, avant la fin de 1992, des négociations sur une convention générale et complète sur les AC à la Conférence du désarmement, à Genève;
- accroissement du nombre de membres du Groupe d'Australie et application plus rigoureuse des mesures adoptées par ce dernier pour contrôler les exportations de produits chimiques susceptibles de servir à la fabrication des AC;

Les armes biologiques (AB)

- rendre plus efficace la Convention sur les armes biologiques et à toxines en améliorant les dispositions sur l'accroissement de la confiance et le règlement des conflits, à la Conférence d'examen en septembre 1991; et en convainquant les signataires de convoquer en 1993 une conférence spéciale pour négocier un régime de vérification à intégrer à la Convention;

Les armes nucléaires

- amener les signataires du Traité sur la non-prolifération à s'engager sans tarder à le proroger indéfiniment, à l'occasion de la Cinquième Conférence d'examen en 1995;
- exhorter les États dotés d'armes nucléaires à réaffirmer leur engagement à rechercher la mise en oeuvre d'autres mesures de désarmement nucléaire (START/Traité sur l'interdiction complète des essais), conformément à l'article VI du TNP;
- assujettir à des contrôles multilatéraux rigoureux et efficaces les produits nucléaires à double usage;

Les missiles

- obtenir un consensus mondial sur la nécessité d'arrêter la prolifération des missiles pouvant emporter des armes de destruction massive;

-
- encourager l'adhésion d'autres membres au Régime de contrôle des technologies applicables aux missiles (RCTM), y compris celle de l'URSS, de la Chine et d'autres pays; et modifier les paramètres du Régime pour y assujettir aussi des missiles à plus petites charges éjectables et à plus longue portée, et pour promouvoir plus clairement les échanges légitimes de technologies afférentes aux missiles, pour la réalisation de programmes spatiaux à buts pacifiques;

Les armes conventionnelles

- réunir les principaux exportateurs d'armes pour les amener à s'engager formellement à faire preuve d'un plus grand discernement dans leurs ventes d'armes conventionnelles (plus de transparence; retenue; consultations dans les cas où une accumulation inhabituelle d'armes semble se produire);
- favoriser sans tarder la mise en oeuvre d'un système d'échange de renseignements sur les transferts d'armes, et demander à tous les États d'examiner sérieusement les recommandations du Groupe d'experts de l'ONU étudiant actuellement la question de la transparence dans le domaine des transferts d'armes, lorsqu'elles seront soumises à l'attention de l'AGNU, pendant sa 46^e session;
- proposer que les 22 signataires du Traité sur les FCE prennent un engagement qui les liera politiquement, pour garantir que les armes visées par le Traité en Europe ne seront pas exportées vers des régions de tension ou de conflit.

Il faudra poursuivre de manière appropriée les efforts pour endiguer la prolifération à l'échelle régionale, tout en prenant en compte le programme détaillé ainsi que les autres activités et processus décrits dans le présent document. De tels efforts seront essentiels pour garantir à long terme la paix et la sécurité de tous les États du Moyen-Orient.



LIBRARY E A/BIBLIOTHEQUE A E
3 5036 20075064 7

DOCS
CA1 EA510 91P53 FRE
Planification de l'apres-guerre
43259276

CCO THIENS
25970 JAUNE
25971 NOIR
25972 BLEU
25973 BLEU RL
25974 GRIS
25975 VERT
25977 TANGERINE
25976 ROUGE
25978 ROUGE EX
BY/FABRIQUE AU CANADA PAR
N COMPANY LIMITED
ADIENNE ACCO LIMITEE
CANADA